**LABELLISATION LHF – MISE A DISPOSITION DU MATERIEL PAR LE CLUB**

Pour ce qui concerne l’aspect « loisir » au sein de la section aviron du Royal Club Nautique Sambre et Meuse les éléments suivants peuvent être mis en avant :

1. La section aviron dispose de cinq yolettes (bateau à plusieurs rameurs – 4 – et un barreur.

L’utilisation de ces bateaux, propriété du club, permet l’intégration de personnes porteuses d’un handicap dans des équipages constitués également de personnes « valides » ce qui est un bon moyen d’intégration et de mise en sécurité des personnes atteintes d’un handicap.

1. Le club dispose également de « doubles » (bateaux à deux rameurs), ceci permettant également de faire ramer une personne atteinte d’un handicap avec une personne valide.

Vu la spécificité technique de l’aviron et la relative complexité de ce sport, il ne nous est pas possible de prendre en charge tous les types de handicaps.

Pour l’instant des personnes malvoyante (dont deux sont inscrites au club), des personnes souffrant d’un handicap moteur léger des membres inférieurs, (dont deux sont inscrites au club), et une personne se trouvant en chaise roulante ont été intéressés par l’aviron.